

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 7 juin 2022

Délibération n°33 - 2022 relative à la prise de bail de locaux sis Rue Alberto Santos Dumont, 51100 Reims

Vu le code de l'éducation, et notamment son article le R.719-90,

Vu l'avis du domaine en valeur locative en date du 11 mai 2022,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la prise des locaux sis Rue Alberto Santos, 51100 Reims, par l'université de Reims Champagne-Ardenne pour une durée de 9 ans pour un montant annuel de 58 870,08 euros TTC.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Note projet Aerolab, projet de bail

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 14/06/2022

Document mis en ligne le : 14/06/2022